



CÉAS de la Mayenne
Centre d'étude et d'action sociale

6 rue de la Providence
53000 Laval
Tél. 02 43 66 94 34
Fax : 02 43 02 98 70
Mél. ceas53@wanadoo.fr
Site Internet : www.ceas53.org

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire à destination des adhérents

Vendredi 11 novembre 2011

N° 431

Précarité

Jeunesse, et non plus vieillesse, rime avec pauvreté

Hervé Le Bras, directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales (Ehess), est un démographe réputé pour sa capacité, chiffres à l'appui, à tordre le cou aux idées reçues. Dans *La Recherche* d'octobre 2011, il démontre que vieillesse ne rime plus forcément avec pauvreté, comme l'écrivait Simone de Beauvoir en 1960, ce qui n'empêche pas qu'un « discours misérabiliste perdure autour de la personne âgée »...



Hervé Le Bras

- En 2008, en France, 580 000 personnes touchent une allocation qui leur permet d'atteindre le seuil du minimum vieillesse, fixé à 709 euros par mois. En 1975, elles étaient 2 500 000, alors que les personnes âgées étaient moins nombreuses. Leur nombre a donc été divisé par quatre.
- Le minimum vieillesse aurait-il été insuffisamment revalorisé ? Hervé Le Bras précise que de l'indice 100 en 1970, il est passé à l'indice 1 750 en 2008, alors que les prix passaient à l'indice 600, et les pensions de retraite à l'indice 950...
- En outre, le revenu moyen d'un retraité, ajoute Hervé Le Bras, est supérieur à celui d'un actif, toutes professions confondues, depuis l'année 2000. De plus, les dépenses contraintes des retraités sont moins importantes, par exemple pour le logement (80 % sont propriétaires). Enfin, ils n'ont plus à régler des frais directement liés à l'activité, comme les transports par exemple.
- Le démographe reconnaît que « les moyennes cachent des extrêmes avec, d'un côté, les bénéficiaires de retraites chapeaux famineuses et, de l'autre, des veuves âgées n'ayant pas été actives tout au long de leur vie ». Cependant, souligne Hervé Le Bras, la dispersion des revenus des retraités n'est pas plus importante que celle des revenus des actifs : les 10 % des retraités les plus aidés gagnent 3,3 fois plus que les 10 % les plus démunis ; l'avantage est de 3,4 fois pour les actifs.
- On peut encore retenir comme indicateur la proportion de personnes vivant au-dessous du seuil de pauvreté selon leur âge (actuellement 1 500 euros par mois) : alors que 13,2 % des 18-24 ans sont dans ce cas, également 6,8 % des femmes et 5,8 % des hommes entre 25 et 55 ans, ils ne sont plus, par exemple, que 2,7 % entre 65 et 75 ans chez les femmes comme chez les hommes...

Deux explications au discours misérabiliste

Hervé Le Bras avance deux explications possibles au discours qui perdure concernant la vieillesse : d'une part la persistance des images du passé, d'autre part la rupture causée par le départ à la retraite.

- **Persistance des images du passé** : selon Hervé Le Bras, on remet difficilement en cause les clichés et les habitudes (cf. le nombre de Français qui comptent encore en francs...).
- **Rupture causée par le départ à la retraite** : en France, les salaires progressent à l'ancienneté plus rapidement que dans les autres pays développés. Le salaire des dernières années d'activité est donc nettement supérieur au salaire moyen, et la pension de retraite naturellement plus faible que le dernier salaire qui la précède...

Cette démonstration est sans doute critiquable. Il reste à trouver l'indicateur ou les indicateurs prêtant à caution...

Action sociale

Le soutien aux familles fragiles passe le cap de l'Assemblée nationale

Dans le n° 159 de septembre 2011, *Le Journal de l'Action Sociale* soulignait l'impact négatif sur le coût de l'intervention auprès de familles fragiles, de la fin de l'exonération de cotisations sociales dite « exonération service à la personne ». De fait, la fin de cette exonération entraînait une augmentation mécanique de 8 à 10 % du prix de revient des services d'aide au domicile des familles fragiles.

Porté le 26 octobre par la députée Bérengère Poletti dans le cadre du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) 2012, un amendement qui exonère des cotisations sociales les rémunérations des professionnels qui interviennent auprès des familles fragiles, a été votée à l'unanimité par les députés.

Concrètement, l'amendement de Bérengère Poletti réécrit le premier alinéa de l'article L.241-10, III, du code de sécurité sociale en élargissant aux interventions auprès des familles fragiles l'exonération qui concernait exclusivement la rémunération des intervenants au domicile de certaines personnes âgées ou handicapées.



Bérengère Poletti

Si cet amendement va dans le sens de ce qui était revendiqué par les associations employeurs (*CÉAS-point-com* n° 428), il n'en reste pas moins que les techniciens de l'intervention sociale et familiale (Tisf) demeurent les seuls travailleurs sociaux dont la prestation est facturée à l'heure.

À vos agendas

Jusqu'au 1^{er} décembre, à Mayenne 10^e Semaines de la solidarité internationale

Jusqu'au 1^{er} décembre, la **Coordination d'associations de solidarité internationale de la Mayenne (Casi 53)** organise ses **10^e Semaines de la solidarité internationale** avec, au programme, concerts, conférences, débats, expositions, films... Tout le programme est disponible sur le site www.casi53.o-n.fr

La Casi 53 espère que cette dixième édition, « *plus festive, présente dans quatre villes de la Mayenne* », puisse permettre à chacun « *une heureuse découverte de réponses possibles à un monde qui ne nous attend pas pour changer* »...

Voici le programme des conférences proposées :

- **Mercredi 23 novembre, à 20 h 30**, Maison de quartier du Bourny, à Laval, « **Madagascar, une société en mutation, pour quel développement** », avec Sylvain Urfer, jésuite, de formation sociopolitique.
- **Samedi 26 novembre, à 15 h**, à l'Institut supérieur des métiers (25 rue du Mans), à Laval, « **L'Indonésie : les droits fondamentaux menacés ?** », avec le témoignage

de Dianto Bachriadi, fondateur de l'Agrian ressource center (ARC).

- **Lundi 28 novembre, à 20 30, à la salle du Vieux-Château, à Laval, « Les printemps arabes : où en sommes-nous ? »**, avec Antoine Sfeir, professeur franco-libanais, journaliste, directeur de la revue des *Cahiers de l'Orient*.
- **Mardi 29 novembre, à 17 h, Théâtre municipal de Mayenne, « Quelle politique mondiale pour réussir le développement ? »**, avec David Eloy, rédacteur en chef de la revue *Altermondes*.
- **Jeudi 1^{er} décembre, à 20 h 30, à l'Espace régional (quai Gambetta), à Laval, table ronde sur : « Les forêts dans le monde, jeu de cache-cache des labels ? »**

Renseignements :

Casi 53, c/o Crides, 37 rue Victor, à Laval.

Tél. 02 43 53 81 54 – 06 86 37 45 07 – 06 14 45 11 52



« Qui croira qu'un collège de banlieue populaire et que la section européenne d'un collège de centre-ville appartiennent à la même école ? Au-delà des arguments comptables, les 60 000 postes ne peuvent être justifiés que s'ils ouvrent le chantier d'une transformation de l'école, de sa structure et de la conception même du métier d'enseignant et de son service. Sans cette volonté et sans la capacité de placer le débat sur ce plan, la " pente naturelle " de l'évolution scolaire l'emportera et ce sera, avec ou sans 60 000 postes, dans le sens du pire pour tous ceux qui n'ont pas eu la chance de naître du côté des vainqueurs ».

François Dubet, sociologue, « Pour une école vraiment démocratique – 60 000 postes de plus ne suffiront pas », *Le Monde* du 2 novembre 2011